

N° 63

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XIV

RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Par M. Jacques PELLETIER.

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Léon Eckhoutte, *président* ; Paul Séramy, Adrien Gouteyron, Michel Miroudot, Mme Brigitte Gros, *vice-présidents* ; MM. James Marson, Jacques Habert, Jacques Carat, René Tinant, *secrétaires* ; M. Guy Allouche, Mme Danielle Bidard, MM. Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Carous, Auguste Cazalet, Adolphe Chauvin, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Jean Delaneau, Charles Descours, Michel Durafour, Jacques Durand, Jules Faigt, Claude Fuzier, Yves Goussebaire-Dupin, Guy de La Verpillière, Henri Le Breton, Jean-François Le Grand, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Dominique Pado, Sosefo Makapé Papiïo, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roger Quilliot, Michel Rigou, Roland Ruet, Guy Schmaus, Abel Sempé, Franck Sérusclat, Pierre Sicard, Raymond Soucaret, Pierre-Christian Taittinger, Raymond Tarcy, Dick Ukeiwé, Pierre Vallon, Albert Vecten, Marcel Vidal.

Voir les numéros

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1726 et annexes, 1733 (annexe n° 36), 1736 (tome XXIV), 1737 (tome III) et in-8° 458.

Sénat : 61 et 62 (annexe n° 23) (1983-1984).

Loi de finances. — Relations culturelles, scientifiques et techniques.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
CHAPITRE PREMIER	4
A. — <i>Le projet de budget pour 1984 reconduit la baisse enregistrée au cours des dernières années et il compromet l'unité de notre politique culturelle extérieure</i>	4
B. — <i>La direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, après la crise de l'an dernier, est aujourd'hui morose et timorée</i>	6
CHAPITRE II. — La politique audiovisuelle extérieure	8
1. <i>L'action radiophonique</i>	8
2. <i>La télévision</i>	9
3. <i>Le cinéma</i>	10
4. <i>Observations de la Commission</i>	11
CHAPITRE III. — La politique des échanges culturels	13
1. <i>Les échanges artistiques</i>	13
a) <i>Le projet de budget</i>	13
b) <i>Les actions prioritaires</i>	13
c) <i>Observations de la Commission</i>	15
2. <i>Les actions en faveur du livre</i>	17
a) <i>Le projet de budget</i>	17
b) <i>Les actions prioritaires</i>	17
c) <i>Observations de la Commission</i>	18
3. <i>Les établissements culturels et les instituts</i>	19
a) <i>Le projet de budget</i>	19
b) <i>Observations de la Commission</i>	20
CHAPITRE IV. — La politique de la coopération scientifique et technique	22
a) <i>Le projet de budget</i>	22
b) <i>Les actions financées</i>	23
c) <i>Observations de la Commission</i>	24
CONCLUSION. — La Commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits des Relations culturelles extérieures pour 1984	24
ANNEXES	25
— <i>Décret n° 82-658 du 27 juillet 1982</i>	25
— <i>Organigramme de la D.G.R.C.S.T.</i>	28
— <i>Evolution des dotations de l'action culturelle extérieure de 1982 à 1984 (titres III et IV)</i>	29

INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

L'importante réforme des structures du ministère des Relations extérieures survenue le 27 juillet 1982 a entraîné une nouvelle répartition de compétences entre les services du ministère de la Coopération et ceux de la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T.) (1). Il en résulte une nouvelle présentation des crédits de ce département ministériel qui conduit votre commission des Affaires culturelles à **modifier la structure et le contenu des deux avis qu'elle présentait jusqu'ici :**

— le premier sur les relations culturelles extérieures qui portait sur la politique et les crédits de la D.G.R.C.S.T. ;

— le second sur la coopération culturelle qui portait sur la politique et les crédits des services de la rue Monsieur.

Désormais, les deux avis de votre commission des Affaires culturelles porteront :

— l'un, sur les orientations générales, la politique et les crédits de la direction de la Communication, de la direction des Identités et échanges culturels et de la direction de la Coopération scientifique et technique ;

— l'autre, sur la politique et les crédits de la direction du Français (2).

Cette répartition, qui prend en compte les nouvelles structures de la D.G.R.C.S.T. issues des décrets du 27 juillet 1982, devrait permettre une présentation plus claire de nos actions culturelles extérieures et d'apporter au Sénat des instruments d'appréciation à la mesure de l'intérêt soutenu qu'il y a toujours apporté.

(1) Cf. annexes I et II.

(2) Confié à M. Jacques Habert.

CHAPITRE PREMIER

A. — LE PROJET DE BUDGET POUR 1984 RECONDUIT LA BAISSÉ ENREGISTRÉE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES ET IL COMPROMET L'UNITÉ DE NOTRE POLITIQUE CULTURELLE EXTÉRIEURE

L'examen des crédits des Relations culturelles est rendu moins malaisé cette année, depuis l'adoption de la loi de finances pour 1983. La présentation budgétaire a pris en compte la réforme des structures survenue le 27 juillet 1982, ce qui permet de faire des comparaisons et de dégager certains enseignements.

Une première tendance : l'ensemble du budget des Relations extérieures stagne. L'augmentation de 16,1 % qui peut sembler flatteuse par rapport à celle du budget général (6,3 %) n'est en fait qu'apparente. Lorsque l'on prend en compte les effets de la dépréciation de notre monnaie par rapport au dollar et les transferts de crédits d'autres départements ministériels, **la progression n'est plus que de 7,36 %.**

Certes, cela constitue encore un progrès par rapport à d'autres budgets civils, mais il faut se rappeler que **plus de la moitié de ces crédits sera dépensée en devises étrangères** et que le taux du dollar, retenu pour l'établissement du budget, 7 F, est largement dépassé depuis six mois et se situera vraisemblablement en cours d'exercice au-delà de 8 F. L'effet change risque donc d'altérer quelque peu les quelques progressions que l'on peut relever ici ou là et confirmer la stagnation des moyens du ministère des Relations extérieures, amorcée déjà depuis plusieurs années.

Une seconde tendance peut être dégagée : la baisse des crédits des Relations culturelles extérieures se poursuit. En prenant pour base les crédits de la section I, **la part de la D.G.R.C.S.T.,** par rapport à l'ensemble des crédits du Ministère, **est passée de 41,90 % en 1981 à 36,04 % en 1984** (pour un montant de 3.286 millions de francs).

Il est vrai que les transferts entre la section I et la section II, survenus l'an dernier, rendent délicates les comparaisons avec les exercices antérieurs à 1983. Notons toutefois que **d'une année à l'autre les crédits accuseront encore une légère diminution : 36,73 % en 1983 et 36,04 % en 1984.**

Votre Rapporteur qui avait mis des espoirs dans la restructuration des services, en particulier dans la création d'un service des moyens et méthodes placé auprès du directeur général, voit avec une certaine tristesse que la **D.G.R.C.S.T. ne parvient toujours pas à s'imposer pour obtenir les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ses objectifs.**

Certes, l'examen détaillé des actions montrera qu'à côté des motifs de déception, il y a des motifs de satisfaction. Mais on ne peut se départir du sentiment qu'**au fil des ans la place de la D.G.R.C.S.T. s'amenuise dans la mise en œuvre de notre politique culturelle, scientifique et technique extérieure.** Cela se vérifie lorsque l'on voit d'autres ministères se doter de services à vocation internationale (la Culture, l'Education nationale, la Recherche et l'Industrie) avec des moyens financiers certains. Ces observations sont corroborées par **le nombre croissant de déplacements à l'étranger effectués par certains Ministres au cours des deux dernières années,** qui semblent traduire un recul de l'influence du ministère des Relations extérieures.

Ainsi, de février 1982 à novembre 1983, M. Jack Lang, ministre de la Culture, n'a pas fait moins de vingt visites hors de France, soit la moyenne d'une par mois.

Certes, le ministre des Relations extérieures a effectué maints déplacements au cours de la même période où les questions politiques, culturelles et scientifiques ont été abordées. Votre Rapporteur ne peut toutefois s'empêcher de penser que **l'unité de la politique culturelle extérieure est atteinte par touches successives et que la réforme du 27 juillet 1982, aux principes de laquelle il avait souscrit, s'avère à l'usage incomplète.**

La restructuration des services entre la rue Monsieur et la rue La Pérouse s'est traduite par un affaiblissement pour la D.G.R.C.S.T. dans la mesure où l'on a maintenu à sa tête un directeur général, alors que les services de la Coopération ont été dotés d'un Ministre délégué.

Cette différence de traitement (qui ne s'explique pas seulement par la tradition de désigner un membre du Gouvernement plus particulièrement chargé des Relations avec les Etats de notre ancien empire colonial) a donné le sentiment qu'on ne portait pas aux Relations culturelles la même considération sinon le même intérêt. **Il résulte de cette situation que la D.G.R.C.S.T. se trouve en position de faiblesse à l'intérieur même du ministère des Relations extérieures et a fortiori vis-à-vis d'autres départements ministériels.**

Selon votre Rapporteur, **un remède pourrait être trouvé par la nomination d'un secrétaire d'Etat chargé des Relations culturelles** qui ferait ainsi pendant au ministre délégué à la Coopération et **préservait l'unité de notre politique culturelle extérieure que votre Rapporteur estime menacée**. A la suite du rapport de l'inspecteur général des Affaires étrangères, **M. Jacques Viaud**, des groupes de travail et d'études ont été créés. Il serait souhaitable que la recommandation de votre Commission soit examinée, comme toutes les propositions de nature à donner au ministère des Relations extérieures la force et les moyens d'accomplir ses différentes missions.

B. — LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES, APRÈS LA CRISE DE L'AN DERNIER, EST AUJOURD'HUI MOROSE ET TIMORÉE

La proposition de votre Rapporteur de placer les services de la rue La Pérouse sous la conduite d'un secrétariat d'Etat ne participe pas de la volonté de mettre en cause les personnes qui en ont actuellement la charge. Tout au contraire, **la Commission a été heureuse d'apprendre la nomination d'un nouveau directeur général** qui a montré, au cours des premiers mois d'exercice de ses fonctions, les qualités qu'on en attendait et qui a su enrayer le processus de désagrégation vers lequel la D.G.R.C.S.T. se dirigeait inexorablement l'an dernier.

Cela ne saurait signifier que tous les problèmes soient surmontés et qui s'en étonnerait ? Il y a deux ans, la Direction générale donnait l'image d'une hydre flasque et engourdie ; l'an dernier, celle d'une nébuleuse brouillonne et agitée. Elle est cette année **morose et timorée**. Deux raisons, selon votre Rapporteur, expliquent cette situation :

— **La restructuration aurait dû être accompagnée d'un transfert approprié de moyens, surtout en personnels**. Or, l'accroissement des charges qui résulte de la réforme n'a pas été pris en compte dans **le projet de budget pour 1984, puisqu'il ne comporte aucune création d'emplois**. Les agents de la D.G.R.C.S.T., qui ont déjà subi les traumatismes que l'on sait, ne trouvent pas de motifs d'espérer pour l'année prochaine. Il est vrai que la période actuelle est marquée par

l'austérité généralisée mais leur amertume est bien compréhensible lorsque la rigueur qui leur est imposée fait suite à la portion congrue, et cela depuis plusieurs années.

— Une deuxième raison qui explique l'état d'esprit de la D.G.R.C.S.T. tient à **l'adoption par le Conseil des ministres du projet culturel extérieur**. On aurait pu en attendre d'heureux effets dans la mesure où ce projet fixe des orientations, précise les actions. Malheureusement, la lecture traduit — une fois encore serait-on tenté de dire — **l'écart entre des objectifs très ambitieux et la modestie des moyens prévus**.

L'inquiétude s'accroît lorsque l'on relève, au détour de certains passages du projet, que **nombre d'actions ne relèveront plus, ou que très partiellement, de la Direction générale**.

La Direction générale trouvera difficilement l'année prochaine le second souffle dont elle avait pourtant besoin. Incertaine dans les missions qui lui sont dévolues, dépourvue des moyens qui lui permettraient d'y faire face, elle devra surtout tenter en 1984 d'éviter un repli trop sensible de ses actions.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE AUDIOVISUELLE EXTÉRIEURE

Si le budget des Relations culturelles comporte des insuffisances, il n'est pas douteux que **l'action audiovisuelle est de très loin la mieux dotée**. Votre Commission y trouve un motif de satisfaction encore que, sur certains points, la politique conduite et les dotations prévues appellent certaines réserves.

1. L'ACTION RADIOPHONIQUE EXTÉRIEURE

Le plan quinquennal de développement de l'action radiophonique extérieure, défini par **M. Hervé Bourges**, alors président de R.F.I., a connu sa première année d'application en 1983.

Les crédits du ministère des Relations extérieures, pour 1984, s'élèveront à 127 millions de francs dont 42,9 millions de mesures nouvelles. **Les actions suivantes pourront être engagées en 1984 :**

- la diffusion d'émissions spécifiques vers l'Afrique en langue vernaculaire ;
- le renforcement des émissions vers l'U.R.S.S. ;
- la création d'émissions vers un autre pays d'Europe de l'Est (1) ;
- la diffusion d'émissions en français vers le Proche-Orient ;
- la diffusion quotidienne d'environ 1 h 30 de programmes en français vers l'Indochine ;
- la diffusion de programmes en Amérique latine, avec l'entrée en activité de l'émetteur de Montsinéry en Guyane.

(1) Non précisé dans l'état actuel des informations communiquées à votre Rapporteur.

Actuellement, les programmes radiophoniques diffusés en direct vers l'étranger à partir du centre émetteur d'Allouis-Issoudun sont constitués de journaux d'information, de programmes culturels et de variétés et de magazines d'information politique, culturelle et technique.

Les émissions représentent 36 h 30 de programmes repris de Radio France (France-Musique, France-Culture, France-Inter) auxquelles s'ajoutent 8 heures de programmes quotidiens spécifiques en français, anglais, portugais, espagnol, allemand, polonais, russe.

Le volume horaire des émissions sur ondes courtes s'élève à 16.240 heures qui sont réparties entre les zones géographiques suivantes :

— Europe de l'Ouest	905 heures
— Europe de l'Est	5.475 heures
— Afrique	6.075 heures
— Amérique du Nord	1.825 heures
— Amérique latine	1.960 heures

2. LA TÉLÉVISION

Déjà moins bien doté que l'action radiophonique extérieure, **le secteur de la télévision ne connaîtra pas de progression de ses moyens en 1984** puisque les crédits, 9,6 millions de francs, sont reconduits au niveau atteint en 1983. Il est vrai que la nouvelle société de commercialisation des produits audiovisuels, issue de la loi du 29 juillet 1982, commencera ses activités l'année prochaine.

Le colloque des directeurs de radio et de télévision des Etats d'Afrique noire francophone et de l'océan Indien, qui doit se tenir à Paris en novembre, déterminera l'orientation à la fourniture de programmes, en particulier la distribution culturelle gratuite ou le passage progressif aux actions de diffusion commerciale assistée.

Pour les autres zones géographiques, il est prévu de maintenir la distribution culturelle gratuite vers les six pays (1) qui en bénéficient en 1983 sur les mêmes bases financières, soit un crédit de 4,5 millions de francs.

Les actions de diffusion commerciale assistée seront poursuivies vers le Liban (1,5 millions de francs) et le Québec (6 millions de francs).

(1) Chypre, Haïti, Jordanie, Maroc, Tunisie et Viêt-nam.

De nouvelles modalités d'aide à la diffusion des programmes français à l'étranger seront recherchées et mises en place : opérations de doublage et de sous-titrage, organisation de manifestations ponctuelles de promotion, appui à la constitution d'un portefeuille de droits télévisuels de films de long métrage.

3. LE CINÉMA

Depuis la réforme des structures de la D.G.R.C.S.T., deux bureaux de la direction de la Communication ont compétence pour les questions cinématographiques.

Le Bureau du cinéma : chargé d'assurer la présence culturelle du cinéma français à l'étranger, d'aider à sa commercialisation par des actions de promotion et de contribuer à une meilleure connaissance en France des cinématographies étrangères. Il approvisionne tous nos postes à l'étranger en films de long métrage 16 mm et en court métrage de fiction ou d'animation, pour des diffusions non commerciales. Il effectue aussi des opérations de promotion grâce à l'organisation de « semaines du cinéma français » ou de rétrospectives.

Le Bureau de la coopération cinématographique, pour sa part, met en œuvre une politique globale de coopération avec le tiers-monde dont les grands axes sont les suivants :

- développement de coproductions ;
- aide à la diffusion auprès des chaînes de télévision ;
- soutien en vue d'une diffusion commerciale ;
- aide accrue aux festivals spécialisés ;
- accès aux filières de financement cinématographiques institutionnelles, notamment en ce qui concerne l'Afrique par l'intermédiaire du fonds d'aide et de coopération.

Son rayon d'action concerne :

- les pays de l'Afrique et du Proche-Orient (sauf Israël et Afrique du Sud) ;
- les pays d'Amérique latine ;
- le continent asiatique (sauf Chine, Japon, Taïwan et Hong Kong) et le Pacifique (sauf Australie et Nouvelle-Zélande).

Les moyens budgétaires prévus pour 1984 sont assez peu satisfaisants.

Pour le Bureau du cinéma, les crédits accordés se sont montés à 12.500.000 F en 1982 à 14.612.000 F en 1983. Pour lui permettre de retrouver le même niveau d'activité qu'en 1981, un budget de 18.000.000 F est prévu pour 1984.

En ce qui concerne la coopération cinématographique, les enveloppes budgétaires seront les mêmes en 1984 que les deux années précédentes, à savoir :

- 2.780.000 F pour la diffusion ;
- 3.930.000 F pour les coproductions ;
- 720.000 F pour les bourses, invitations et missions ;

soit au total, 7.430.000 F.

Comme on peut le voir, la politique de la communication audiovisuelle est loin d'atteindre les objectifs ambitieux que lui assigne le projet culturel extérieur et l'on regrettera que pour le cinéma qui est un domaine essentiel à l'expression de notre identité culturelle, les crédits soient aussi dérisoires.

4. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La politique suivie en matière audiovisuelle comporte un point positif : l'action radiophonique extérieure. Votre Commission a trop longtemps réclamé le développement des réseaux radiophoniques pour qu'aujourd'hui elle tempère sa satisfaction. Néanmoins, votre Rapporteur doit se faire l'écho de deux préoccupations :

— le contenu de certaines émissions d'information programmées par R.F.I. ne répond pas toujours à l'attente du public et donne de notre pays une image qui n'est pas conforme à la réalité. Inversement, certaines informations sur des pays étrangers appellent parfois des réserves. De nombreuses plaintes ont été adressées à nos chefs de mission diplomatique et, plus récemment, à la haute autorité de la communication audiovisuelle ;

— les programmes diffusés par R.F.I. sont encore trop le simple relais des émissions de nos chaînes nationales. Il faut, certes, trouver un équilibre dans les demandes du public. Certains n'attendent que la retransmission pure et simple de nos programmes alors

que d'autres souhaitent une radio française adaptée à leurs besoins et à leur sensibilité.

Il est à souhaiter que ces problèmes seront présents à l'esprit des agents de R.F.I., surtout à l'aube de la mise en service de l'émetteur de Guyane sur lequel tant d'espairs sont fondés.

Plus généralement, votre Rapporteur s'inquiète du piétinement des négociations dans le domaine de l'espace audiovisuel européen et souhaite vivement que soit sérieusement préparée la venue très prochaine des satellites. Les implications dans des domaines aussi importants que le cinéma et la publicité devraient conduire le Ministère à reprendre le dossier qui est, selon toute apparence, au point mort.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE DES ÉCHANGES CULTURELS

1. LES ÉCHANGES ARTISTIQUES : CRÉDITS ET ACTIONS POUR 1984

a) Le budget pour 1984.

La politique conduite en ce domaine a la particularité d'être confiée à une sous-direction de la direction des Identités et des échanges culturels et, à une association, l'Association française d'action artistique (A.F.A.A.), dont le responsable est la même personne.

En raison de la restructuration des services du Ministère de 1982, l'A.D.E.A.C., qui remplissait le rôle de l'A.F.A.A. dans les pays relevant du ministère de la Coopération, sera fusionnée à compter du 1^{er} janvier prochain avec l'A.F.A.A.

En matière budgétaire, **la sous-direction des échanges artistiques et culturels bénéficiera d'une progression appréciable de ses crédits qui passeront de 61,3 à 76,1 millions de francs, soit 24 % d'augmentation.** Le montant de la dotation prévue pour l'A.F.A.A., qui était de 35,2 millions de francs en 1983, n'a pas été communiqué à votre Rapporteur. En revanche, il a reçu des éléments sur les actions retenues et les projets qui seront financés au cours de l'année 1984 pour la sous-direction.

b) Les actions prioritaires pour 1984.

— **Restaurer, voire inventer de nouvelles modalités d'intervention pour une politique d'échanges artistiques avec l'ensemble du continent africain.**

Deux stratégies semblent devoir être conduites de front : la première passe par un travail étroit avec le réseau des centres et

des alliances françaises. La seconde consiste à traiter avec les structures des Etats africains : une mission préparatoire a déjà, à cet effet, pris les premiers contacts et surtout effectué un repérage important des infrastructures techniques.

L'objectif est de remonter le niveau de qualité, tout en accompagnant les actions traditionnelles par des animations où les Africains seront partie prenante. Ce double objectif est indispensable pour toucher la population elle-même et ne pas s'en tenir aux élites européennes et africaines. Les postes demandent « du Molière classique », qu'il est projeté effectivement d'envoyer, en prenant grand soin d'éviter les Molière corrigés par les metteurs en scène d'avant-garde. Le spectacle existe, il est de qualité. Il suppose, comme toute action, une animation parallèle.

A l'étude également, la tournée d'un festival itinérant de marionnettes (plusieurs spectacles, une exposition, un catalogue, des animations) que l'A.F.A.A. monterait spécialement à cet effet : la progression réelle de la qualité des marionnettes en France rend cette opération crédible.

Eventuellement, et seulement si le terrain est assez bien préparé, on envisagera la tournée d'un orchestre symphonique qui jouerait, soit en son entier dans les grandes villes (plusieurs concerts et des animations), soit décomposé en petites formations.

Le problème africain est particulièrement sensible et difficile. Il est ardu de trouver des interlocuteurs ; seule l'importante action muséographique, qu'il faut accentuer dans la perspective du retour des biens culturels prévue par l'U.N.E.S.C.O., fonctionne de façon satisfaisante.

— Restaurer une politique d'échanges artistiques avec l'Inde.

Elle dépend d'une mission de repérage technique qui demeure l'urgence première. On tentera pour 1984 une action théâtrale, en choisissant un spectacle essentiellement visuel. Dès septembre 1984, pour l'accueil en France, commenceront les opérations du Festival indien, dont le départ officiel est prévu en juin 1985 (jusqu'en avril 1986), conformément aux engagements pris conjointement par le Président de la République et Mme Indira Gandhi. (Septembre 1984 : lancement à Paris du spectacle de Peter Brook, « le Mahabarata », dont le retour en Inde est prévu, à la demande des Indiens, en 1986.)

— Etre présent sur les grandes opérations « symboliques » de l'année 1984.

— Festival des jeux Olympiques de Los Angeles (et pénétration de la côte Pacifique) : avec l'envoi d'une exposition des impres-

sionnistes français, d'une part, et du cycle Shakespeare, d'Ariane Mnouchkine, d'autre part.

— 450^e anniversaire du débarquement de Jacques Cartier : une exposition patrimoniale et des tournées orchestrales. Peut-être la Comédie-Française avec *l'Ecole des femmes*.

— **Relance de la présence artistique dans le Pacifique sud**, avec participation au festival des Arts du Pacifique sud, pour lequel la France est une puissance invitante.

— **Mise en place d'une action de haut niveau dans le domaine de la chanson, du rock, du jazz**, secteurs trop longtemps négligés et souvent demandés.

— **Participation à l'action culturelle au Liban** : très difficile à cause de l'incertitude et des questions de sécurité. Si nous voulons être compétitifs, il faut viser la qualité et le prestige, comme a fait déjà l'Autriche en envoyant très tôt le Philharmonique de Vienne. Mais l'opération est lourde et coûteuse. D'ores et déjà, la tournée du *Prince Travesti* de Marivaux (Théâtre national de Chaillot) passera par le Liban si notre ambassade le juge bon. (Parcours envisagé : Egypte, Israël, Liban, Turquie, Grèce, Italie, peut-être la Yougoslavie et le Maghreb.)

Par ailleurs, l'action artistique fera un effort spécifique sur des interventions déjà amorcées : soutien à l'art contemporain français à l'étranger, action concertée avec les centres et les alliances françaises, politique d'invitations en France, décisive dans le secteur des échanges artistiques, diffusion de la musique imprimée (partitions), soutien à la coopération par l'envoi de techniciens du spectacle

Le Chili, le Nicaragua, le Viêt-nam feront l'objet de projets précis ; et, en Chine, on montera, selon le modèle de *Carmen* à Pékin, et à la demande expresse des Chinois, *Roméo et Juliette* de Gounod (en chinois, mise en scène et direction d'orchestre françaises).

c) Observations de la Commission.

La Commission se réjouit de voir les crédits destinés à nos échanges progresser. Toutefois, sa satisfaction est tempérée par plusieurs facteurs :

— la modestie relative des sommes en jeu ramène la progression de 24 % des crédits à une dimension plus limitée ;

— **les choix arrêtés par la sous-direction n'empruntent pas assez au projet culturel.** Or, sur ce point, certaines des propositions formulées sont bonnes et méritent attention, comme :

- renouveler nos actions en remodelant l'actuel découpage entre musique et danse, théâtre, arts plastiques ;
- orienter nos échanges autour de trois grandes axes : événements symboliques, espace européen, effort en direction des pays du « sud » ;
- aider les formes les plus nouvelles et les plus jeunes ;
- évaluer l'efficacité de notre action artistique par des spécialistes.

La faiblesse de nos moyens nous oblige à faire des choix. On peut se demander dans ces conditions s'il est opportun de **sacrifier « l'espace européen », dans nos échanges artistiques,** alors que l'on s'apprête à faire des efforts considérables du côté de l'Inde, sans qu'on perçoive avec netteté l'efficacité d'une telle action.

Les projets « somptuaires », tel l'envoi d'orchestres ou de troupes (du type de la Comédie-Française) ne sont pas abandonnés.

Votre Rapporteur pense qu'il est bien plus souhaitable — et moins onéreux — **d'envoyer un chef d'orchestre ou un metteur en scène travailler avec des artistes locaux et motivés.** Le bénéfice pour notre pays au sein des communautés artistiques est assuré et l'on évitera certains échecs retentissants (comme l'envoi de Maréchal au Brésil alors que ce pays n'en avait même pas fait la demande, et qui n'a eu aucun succès à Sao Paulo, seule ville où il importait qu'il en eût!)

Les actions sont encore trop empreintes de tradition. Outre le choix d'artistes consacrés, on ne sait pas encore dynamiser nos échanges. A l'heure des médias audiovisuels, un spectacle devrait pouvoir être répercuté dans l'ensemble du pays par la radio ou la télévision. Malheureusement, **la plupart de nos actions feront encore en 1984 le bonheur de quelque « happy-few » et ne laisseront guère d'autre empreinte que celle d'un événement mondain.**

Que dire, enfin, **de l'aide apportée à certains organismes qui programment des spectacles décadents et qui donnent de notre pays une image désuète pour ne pas dire fanée.** Un contrôle plus rigoureux devrait être effectué, surtout en cette période de rigueur.

L'action artistique est sans doute le domaine des relations culturelles où l'intervention peut être la plus rapide et les choix significatifs. Force est de constater que, malgré l'accroissement de certains moyens, les choses vont peu changer en 1984.

2. LES ACTIONS EN FAVEUR DU LIVRE

a) Le projet de budget.

Depuis la mise en place de la réforme des structures de la D.G.R.C.S.T., la diffusion internationale de notre patrimoine écrit, y compris dans les pays d'Afrique noire francophone et de l'océan Indien, est désormais assurée au sein de la direction des Identités et des échanges culturels, par la sous-direction du Livre et de l'Écrit.

En 1983, un crédit de 40,5 millions de francs a été consacré par la D.G.R.C.S.T. pour son action de promotion et de diffusion culturelle du livre français à l'étranger. Un crédit de 11,78 millions de francs, ouvert par le « Fonds d'aide et de coopération » pour des opérations de coopération avec les pays d'Afrique noire francophone, s'y est ajouté.

Ces crédits ont été affectés en priorité aux opérations engagées sur la base des actions déjà entreprises en 1982 en faveur :

- de la diffusion (livres, revues) ;
- du développement (lecture publique à l'étranger) ;
- de la promotion des auteurs français.

Pour 1984, les crédits prévus s'élèveront à 44,3 millions de francs, soit 8,2 % d'augmentation. Votre Rapporteur ignore si le F.A.C. financera, comme l'an dernier, la partie des actions engagées en Afrique noire francophone. Si ce n'était pas le cas, les moyens budgétaires du ministère des Relations extérieures accuseraient une baisse sensible par rapport à 1983.

b) Les actions prioritaires.

De toutes les industries culturelles, l'édition est de loin la première à l'exportation : elle réalise en moyenne plus de 20 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. Passant de 1,40 milliard de francs en 1981 à 1,61 milliard de francs en 1982, ce chiffre est sept fois plus élevé que les ventes de films à l'étranger, et trente fois plus que celles des produits télévisuels. Il est vrai que les ventes à l'étranger du livre

français plafonnent depuis quelques années, alors que de 1960 à 1980 elles ont presque triplé en francs constants.

Les efforts entrepris en faveur de la traduction seront poursuivis en 1984 grâce aux fonds gérés par le ministère de la Culture. Les efforts seront accentués en ce qui concerne la lecture de l'écrit en français et la documentation sur l'écrit.

Les actions entreprises pour sensibiliser nos services culturels au « produit » livre semblent porter leurs fruits et se sont maintenues. En effet, dans leurs propositions en matière de promotion du livre et de l'écrit, les postes commencent à programmer des opérations dans une perspective qui inclut à la fois une approche culturelle classique, une approche commerciale et de coopération technique.

En 1984, les missions de réorganisation et de bilan du Fonds des bibliothèques et instituts et centres culturels les plus importants seront dotées de 3 ou 4 postes supplémentaires qui proviendront, selon toute vraisemblance, de redéploiements puisqu'aucune nouvelle création d'emploi n'est prévue en 1984 pour la D.G.R.C.S.T.

Pour les bibliothèques universitaires étrangères, la formation en faveur des personnels (bibliothécaires, documentalistes) sera maintenue par la prise en charge des frais de participation aux stages de formation organisés par le C.F.E.C.T.I. Parallèlement avec la direction du Français, un rôle accru de conseil sera confié aux lecteurs et attachés linguistiques pour les commandes d'approvisionnement en livres de ces grandes bibliothèques et y faire circuler le plus souvent possible de mini-expositions thématiques d'ouvrages français.

c) Observations de la Commission.

Si des efforts importants ont été réalisés en faveur de la diffusion à l'étranger du livre français, grâce au triplement des crédits (39 millions de francs) du « Fonds culturel livre » transféré, depuis 1976, à la direction du Livre et de la lecture du ministère de la Culture, les services du ministère des Relations extérieures ne sont en réalité qu'associés à l'action en faveur du rayonnement de la pensée et de la langue française.

Dans la concertation avec ses partenaires institutionnels : ministères concernés par l'écrit, MIDIST... ainsi qu'avec les organismes professionnels, la D.G.R.C.S.T., qui entend jouer un rôle moteur dans notre politique de diffusion de l'écrit en utilisant au mieux son atout majeur, l'important réseau des agents et institutions qu'elle entretient à travers le monde, ne sera pas en position de force, eu égard à la signification de ses moyens.

Alors que les crédits du ministère de la Culture progressent de façon sensible depuis plusieurs années, ceux de la D.G.R.C.S.T. ne connaissent pas le même rythme. Par touches successives, on peut appréhender un *capitis diminutio* du ministère des Relations extérieures, dans ce secteur comme dans d'autres, alors que la réforme des structures de 1982 avait précisément pour objectif d'accroître et de renforcer l'unité de l'instrument de notre politique extérieure.

3. LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS ET LES INSTITUTS

a) Le projet de budget.

Le dernier volet de notre politique en matière d'échanges culturels est constitué par l'action menée par nos centres culturels. Dans la réalité, ceux-ci ont en charge, non seulement l'animation culturelle, mais d'autres types d'intervention dans presque tous les domaines de la D.G.R.C.S.T. : enseignement, communication audiovisuelle, presse, etc. L'examen des moyens budgétaires est donc rendu plus malaisé puisque ces établissements peuvent bénéficier de crédits en provenance de plusieurs directions.

Les crédits de fonctionnement des établissements culturels (centres et instituts) progresseront en 1984 de 21,3 %, passant de 93,7 à 113,7 millions de francs.

Cette progression, qui peut sembler importante de prime abord, sera en fait moindre en raison des effets de la dépréciation de notre monnaie par rapport aux monnaies étrangères et de la faiblesse de l'hypothèse de travail retenue par le ministère des Finances pour le taux du dollar : 7 F.

Pour les crédits d'équipement, les évolutions sont assez contrastées. Les crédits de paiement destinés aux équipements culturels, qui s'élèvent à 33,7 millions de francs, progressent de 68,63 % d'une année sur l'autre mais il s'agit du financement d'opérations engagées depuis deux ans. Pour les autorisations de programme qui, seules, constituent des engagements nouveaux, la baisse est de 10 % aux trois chapitres concernés.

Selon les informations qui lui ont été communiquées, les opérations qui seront engagées en 1984 concerneront les centres culturels de Santiago du Chili, de Damas et de Budapest. D'autres opérations en cours seront achevées comme le centre culturel de Lisbonne, celui d'Edimbourg et la bibliothèque du centre de Bucarest.

b) Observations de la Commission.

La Commission s'était félicitée de l'accroissement au cours des exercices de 1981 et 1982 des crédits d'équipement. Elle ne peut l'être aujourd'hui puisque les engagements pour les prochaines années sont en diminution. La rigueur des temps explique sans doute cette situation mais elle n'est pas seule en cause. Votre Commission relève que pour la première fois des subventions d'équipement sont versées aux alliances françaises et qu'un chapitre nouveau a été créé à cette fin. Cette situation pose une question de principe que votre Rapporteur se doit d'évoquer, même brièvement.

On ne peut envisager l'avenir de notre politique culturelle à l'étranger sans évoquer le réseau d'établissements publics, services extérieurs de l'Etat et directement contrôlés par la D.G.R.C.S.T. que sont les instituts, centres culturels, centres de documentation, d'une part, et les établissements relevant d'une association de droit privé, comme l'Alliance française et ses comités locaux à l'étranger, d'autre part.

Le projet culturel extérieur a mis à l'ordre du jour un réexamen complet de ce dispositif dans le sens du redéploiement du réseau et des moyens. Depuis deux années, ce processus connaît même une accélération qui ne manque pas d'inquiéter et d'engendrer bien des conflits. A cet égard, l'exemple de l'Institut français de Mexico est révélateur.

Le réaménagement du dispositif et des moyens pour ce qui concerne l'enseignement tend à transférer les cours, des enseignants, des biens immobiliers et mobiliers des instituts et centres culturels vers les alliances françaises locales, c'est-à-dire de la structure publique vers la structure privée et cela sans contrepartie, ce qui est pour le moins paradoxal de la part de l'actuel Gouvernement. Cela traduit en fait un désengagement progressif de la puissance publique pour toute une série d'interventions.

En matière d'échanges artistiques, le réseau des alliances françaises cherche à prendre une part de plus en plus active. La D.G.R.C.S.T. se trouve cantonnée dans le rôle de bailleur de fonds et n'exerce qu'un contrôle des plus limités sur la nature des actions

engagées. Les tournées organisées par les alliances se chevauchent parfois avec les activités des centres culturels. Les spectacles proposés sont le plus souvent de qualité médiocre, comme les téléspectateurs français ont pu en avoir une idée lors de l'émission de J. Chancel (1) consacrée à l'Alliance française.

Selon votre Commission, le Département serait bienvenu de mesurer, dans l'avenir, les crédits qu'il accorde à ces institutions qui en font un tel usage.

(1) « Le grand échiquier », 19 septembre 1983.

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE

DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

a) Le projet de budget pour 1984.

Consécutivement à la réforme de 1982, l'ancien service « Sciences, Techniques, Développement » a été scindé entre la direction de la Coopération scientifique et technique, relevant de la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, et les services de la Coopération et du Développement, relevant du ministre délégué chargé de la Coopération et du Développement. La politique scientifique conduite par la D.G.R.C.S.T. ne concerne donc que les pays restés de son ressort, c'est-à-dire les pays industrialisés, les pays nouvellement industrialisés et la Chine (à l'exception des pays en voie de développement).

L'évolution des crédits de 1982 à 1984 n'est pas significative puisque les structures ont été modifiées. Seules des comparaisons entre 1983 et 1984 peuvent être faites ce qui, dans un domaine où l'action s'apprécie sur le long terme, en affecte l'intérêt. On verra néanmoins qu'elles ne sont pas dépourvues de signification.

La grande tendance qui se dégage est la stagnation, voire la régression selon les chapitres. L'ensemble des crédits du titre IV ne progressera en 1984 que de 10 % pour un montant total de 272,4 millions. Ce chiffre qui peut paraître honorable, compte tenu de la rigueur actuelle, traduit en fait une reconduction de nos moyens.

Les seuls crédits qui progressent de façon vraiment significative (16,4 %) seront affectés aux missions archéologique. Il est vrai qu'elles avaient été si maltraitées dans le passé que votre Rapporteur considère qu'il ne s'agit que d'un rattrapage.

En revanche, la part du ministère des Relations extérieures dans l'enveloppe interministérielle de la recherche est reconduite quasiment à son niveau de 1983 (34,9 millions de francs). Les crédits destinés aux échanges passeront de 157,9 millions de francs à 172,9 millions de francs, soit 9,6 % et les crédits d'aide au développement croîtront de 10,3 % par rapport à 1983 pour atteindre le montant de 26,8 millions de francs.

b) Les actions financées.

La politique de coopération se propose de renforcer, dans le respect des intérêts de nos partenaires, le potentiel scientifique et technologique de la France, qui — à elle seule — ne fournit qu'environ un dixième des connaissances. L'ouverture est donc une nécessité. Elle s'efforce de dégager des objectifs dans des domaines peu nombreux qui correspondent aux priorités du Gouvernement, telles qu'elles apparaissent notamment dans les « programmes mobilisateurs » du ministère de l'Industrie et de la Recherche ou dans les propositions du groupe « technologie, croissance, emploi ».

Les secteurs prioritaires sont les suivants :

— **renforcement de la recherche fondamentale et appliquée** dans le domaine des sciences exactes, des sciences de la vie et du milieu et dans le domaine des sciences humaines ;

— **développement de l'innovation et de la coopération industrielle** en amont des opérations commerciales ;

— **formation des cadres de haut niveau**, qu'il s'agisse de l'envoi à l'étranger de chercheurs, ingénieurs et créateurs français dans les secteurs correspondant aux priorités nationales ou de l'accueil en France de scientifiques éminents.

Les actions visent :

— **au renforcement de notre coopération scientifique et technologique avec nos partenaires d'Europe occidentale**, coopération dont le niveau et la qualité restent insuffisants compte tenu de leur potentiel scientifique et technologique et des enjeux économiques et politiques ;

— **à une meilleure efficacité de la coopération multilatérale en Europe** dans le cadre de la C.E.E., de la coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (C.O.S.T.) ou du groupe de travail « technologie, croissance, emploi » ;

— **au développement de la coopération bilatérale et multilatérale avec les Etats-Unis et le Japon ;**

— **à une présence accrue de la France dans le dispositif technologique et industriel des nouveaux pays industrialisés ;**

— **à une insertion convenable des sciences humaines dans l'ensemble des connaissances à développer.**

c) Observations de la Commission.

La Commission est déçue par la reconduction au niveau atteint l'an dernier des crédits de notre coopération scientifique et technique. Certes, l'augmentation des dotations des missions archéologiques est une source de satisfaction, mais le domaine est limité et les actions pointues. Le projet de budget pour 1984 ne constitue pas, il s'en faut de beaucoup, le point de départ de la politique de coopération scientifique et technologique dont le projet culturel extérieur dit qu'elle est « une des conditions du progrès économique et social » de notre pays.

Votre Rapporteur s'inquiète de voir la part de la D.G.R.C.S.T. diminuer dans l'enveloppe interministérielle de recherche alors que, dans le projet de loi de finances, le budget du ministère de la Recherche progresse de 15,5 %.

Sans tirer de conclusion définitive, on peut craindre qu'à terme, le ministère des Relations extérieures ne perde, dans ce domaine, du terrain, alors que tout commandait un renforcement de ses positions.



Le bilan que l'on peut faire après ce rapide examen n'est guère encourageant. Comme tout projet de Budget, celui-ci comporte des lignes de force et de faiblesse. On reconnaîtra que ces dernières l'emportent. Votre Rapporteur espère cependant que ses remarques parfois sévères seront prises en compte pour que, l'an prochain, le ministère des Relations extérieures réagisse et se donne les moyens sinon d'agir, au moins d'exister.

Votre commission des Affaires culturelles, après avoir entendu M. le ministre des Relations extérieures, le jeudi 3 novembre 1983 (1), et après avoir examiné le présent rapport en sa séance du mercredi 16 novembre 1983 (2), a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits des Relations culturelles extérieures pour 1984.

(1) Cf. Compte rendu de cette audition in *Bulletin des commissions du Sénat* n° 5, p. 241 et sq.

(2) Cf. Compte rendu de cette séance in *Bulletin des commissions du Sénat* n° 7, p. 412 et sq.

ANNEXE I

DÉCRET N° 82-658 DU 27 JUILLET 1982

Relatif à l'organisation du ministère des Relations extérieures.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des Relations extérieures,

Vu la loi n° 45-01 du 24 novembre 1945 modifiée relative aux attributions des ministres et à l'organisation des ministères, modifiée par le décret n° 59-178 du 29 janvier 1959 ;

Vu le décret n° 81-631 du 28 mai 1981 relatif aux attributions du ministre des Relations extérieures,

Décète :

Art. 1^{er}. — La direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des Relations extérieures définit et met en œuvre la politique culturelle, scientifique et technique extérieure. A cet effet, elle comprend une direction du français, une direction de la Coopération scientifique et technique, une direction de la Communication, une direction des Identités et échanges culturels et le service des Affaires francophones.

Elle comprend également un service des moyens et des méthodes, un centre de conduite du projet culturel extérieur et un comité culturel.

Art. 2. — La direction du français est chargée de promouvoir le rayonnement de la langue française à l'étranger et de contribuer au renforcement du pluralisme linguistique.

Elle procède à cet effet aux études sur la situation du français dans le monde en liaison avec les administrations et les organismes nationaux et internationaux à vocation linguistique.

Elle concourt à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de la langue française.

Elle a compétence pour tout ce qui concerne l'enseignement à l'étranger, selon les programmes français.

Elle organise la scolarisation des enfants français à l'étranger.

Elle est responsable de l'enseignement du français à l'étranger, à tous les niveaux et dans tous les Etats.

Elle participe aux actions tendant à favoriser une diffusion diversifiée des langues étrangères en France.

Art. 3. — La direction de la Coopération scientifique et technique définit et met en œuvre la politique de coopération, d'échanges et de formation dans le domaine des sciences, des techniques, des technologies et des sciences humaines.

Elle assure les relations avec les organisations internationales de coopération scientifique, universitaire, technique et technologique.

Elle est associée à l'ensemble des relations entretenues avec les autres organisations internationales dans les domaines relevant de sa compétence.

Elle procède à l'évaluation des actions françaises à l'étranger, à la mise en œuvre des décisions relatives au développement scientifique, universitaire, technique et technologique international, à l'observation de l'évolution technologique extérieure ; elle assure la diffusion à l'extérieur des informations concernant l'activité scientifique, technique et technologique française et l'information des administrations et des organismes français concernés. Elle entretient avec eux les relations nécessaires à ce titre.

Art. 4. — La direction de la Communication définit la politique française extérieure en matière de communication.

Elle est chargée de développer la coopération et les échanges avec l'extérieur dans les domaines de la télévision, de la radio et de la diffusion sonore, du cinéma, des nouvelles techniques de communication, notamment spatiales.

Elle assure les relations avec les organismes et sociétés françaises compétentes dans le domaine des échanges et des coproductions audiovisuels avec l'étranger.

Elle est associée à l'ensemble des relations avec les organisations internationales compétentes dans le domaine de la communication.

Art. 5. — La direction des Identités et des échanges culturels concourt au rayonnement de la culture française dans le monde en même temps qu'elle favorise la coopération, le dialogue et l'échange entre les cultures du monde.

Elle élabore et met en œuvre la politique des échanges artistiques entre la France et l'étranger.

Elle participe au développement et à la diversification des actions visant à la diffusion du livre dans le monde et contribue à assurer la place de la littérature d'expression française dans les circuits mondiaux d'édition et de lecture.

Elle organise les contributions françaises au développement culturel des pays en voie de développement.

Elle concourt à l'organisation des échanges extérieurs dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports.

Elle dirige l'action des instituts et centres culturels français à l'étranger.

Elle est associée à l'ensemble des relations avec les organisations multilatérales qui traitent des échanges et des identités culturelles.

Art. 6. — Le service des Affaires francophones élabore la politique de coopération française avec les organisations et organismes internationaux à vocation francophone.

Il coordonne la participation des administrations françaises concernées à l'activité de ces organisations et organismes.

Art. 7. — Le service des Moyens et des méthodes gère, en relation avec la direction du personnel et de l'administration générale, les moyens humains, financiers et matériels affectés à la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques.

Il prépare et exécute, en liaison avec les directions visées par le présent décret, le budget de la direction générale.

Il gère les personnels des services culturels, scientifiques et techniques à l'étranger.

Il gère, en liaison avec les services et administrations concernés, les personnels affectés à l'étranger dans le cadre des différentes actions de cette direction générale.

Art. 8. — Le centre de conduite du projet culturel extérieur assure le secrétariat des organismes de la coordination interministérielle en matière de relations culturelles, scientifiques, universitaires et techniques extérieures.

Il détermine les priorités sectorielles et géographiques et coordonne la programmation des actions.

Art. 9. — Il est créé auprès de la direction générale des Relations culturelles un comité culturel consultatif dont les membres, désignés par arrêté du ministre des Relations extérieures, sont choisis parmi les praticiens, créateurs et chercheurs particulièrement qualifiés pour contribuer au développement de la coopération culturelle, scientifique, technique et technologique.

Art. 10. — Toutes dispositions contraires au présent décret sont abrogées, et notamment celles du décret n° 69-233 du 14 mars 1969 relatif à l'organisation du ministère des Affaires étrangères.

Art. 11. — Le ministre des Relations extérieures est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1982.

PIERRE MAUROY.

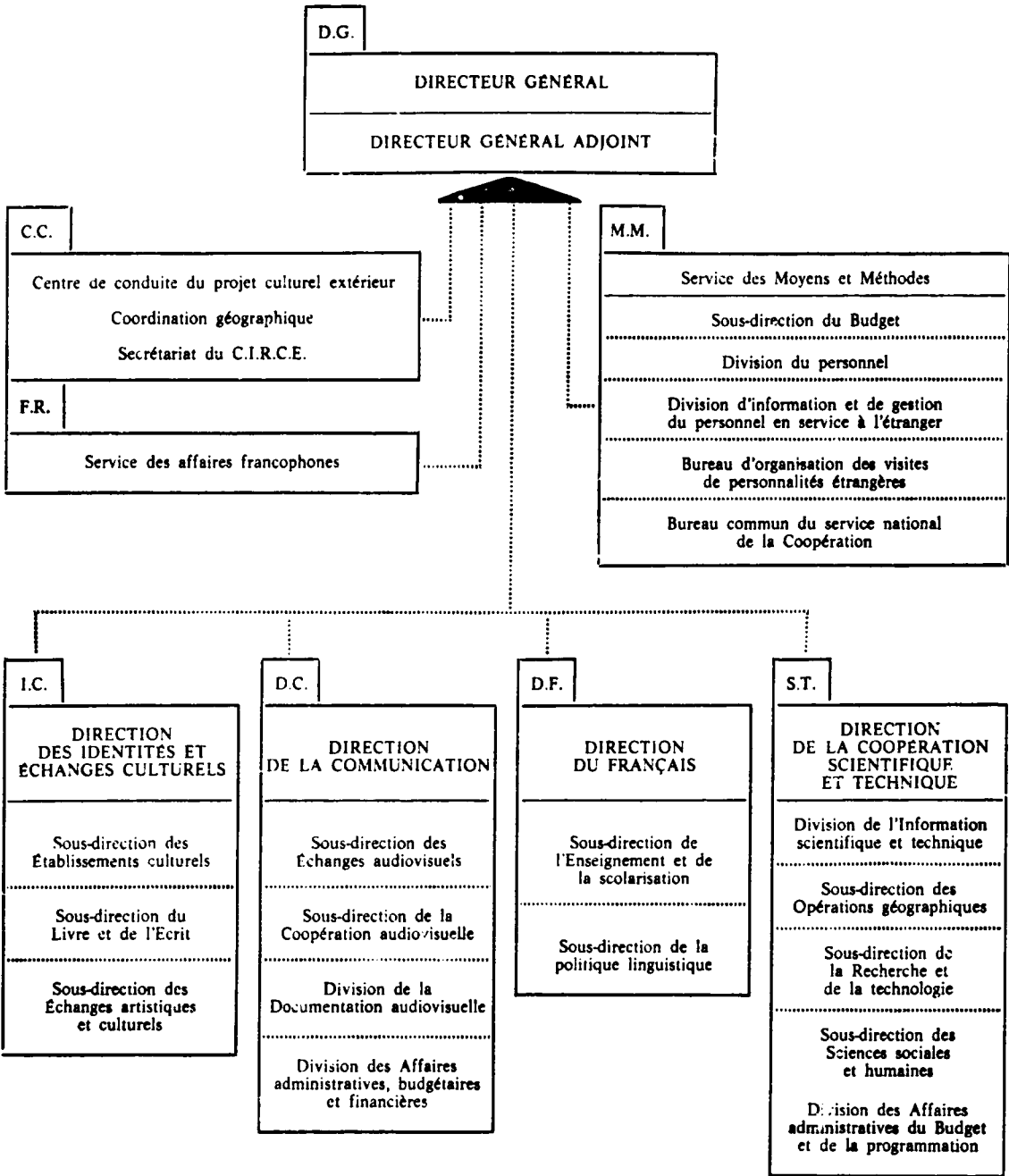
Par le Premier ministre :

Le ministre des Relations extérieures,

CLAUDE CHEYSSON.

ANNEXE II

DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES



ANNEXE III

ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ACTION CULTURELLE EXTÉRIEURE DE 1982 A 1984
(Francs courants — en millions de francs.)

	1982 Services votés	1983 Services votés	Taux	1984	Taux
Titre III					
(Moyens des services.)					
31-11-20. — Services culturels	150,4	174,4	+ 16	198,5	+ 15
31-11-30. — Etablissements	701,9	813,5	+ 16	928,8	+ 14
31-11-40. — Centres culturels	11,3	30,9	»	33,1	+ 6,9
31-12-20. — Indemnités	0,9	1,08	+ 20	1,2	+ 17,8
31-12-30. — Indemnités	3,6	4,1	+ 14	4,8	+ 17,4
31-12-40. — Indemnités	0,15	0,17	+ 13	0,18	+ 6,9
31-97-20. — Recrutés locaux	25,6	32,8	+ 28	40,7	+ 24,3
33-90-30. — Cotisations	38	32,5	— 14	35,6	+ 9,6
33-90-50. — Cotisations	1,9	1,95	+ 3	2,1	+ 9,3
34-11-20. — Voyages	7,4	9,04	+ 22	10,1	+ 12,1
34-11-30. — Voyages	39,6	48,4	+ 22	51,5	+ 6,2
34-11-40. — Voyages	1,4	1,7	+ 22	1,8	+ 4,8
34-12-20. — Matériels	25,7	28,6	+ 11	32,4	+ 13,2
34-91-40. — Loyers	9	11	+ 22	14,8	+ 34,6
34-92-30. — Automobiles	2,5	2,9	+ 16	3,2	+ 10,2
34-92-50. — Automobiles	0,3	0,37	+ 23	0,41	+ 10,3
36-11-10. — O.U.C.F.A.	105	113,6	+ 8	129,9	+ 14,7
36-82-10. — Centres culturels Afrique	16,3	17,5	+ 7	18,8	+ 7,2
Total	1.140,9	1.325,1	+ 16	1.508,4	+ 13,8

	1982 Services votés	1983 Services votés	Taux	1983 (Après mesures d'ordre)	1984	Taux
Titre IV						
(Interventions publiques.)						
42-03-10. — Action Radio	21,5	48	+ 22,3	48	72,4	+ 50
42-26-10. — Enseignement	324,3	413,2	+ 27	343,9	424,5	+ 23,6
42-26-20. — Echanges linguistiques	388,9	390,9	+ 9,9	390,9	439,9	+ 12,5
42-26-30. — Jeunesse, Sports	8,7	8,9	+ 2	»	supprimé	»
Total 42-26	722,1	813,1	+ 19,12	734,8	864,4	+ 17,5
42-27-10. — Centres et instituts	79,6	91,3	+ 15	93,7	113,7	+ 21,3
42-27-20. — Recherche archéologique	30,5	33,1	+ 10	»	supprimé	»
42-27-21. — Alliances (nouveau)	»	»	»	17,5	19,9	+ 13,8
42-27-30. — Echanges artistiques	55,5	57,9	+ 4,6	61,3	76,1	+ 24
42-27-40. — Industries audiovisuelles	270,6	276,9	+ 2	»	supprimé	»
42-27-41. — Livre (nouveau)	»	»	»	41	44,3	+ 8,2
42-27-50. — Réception documentation	0,4	0,42	+ 2,6	»	supprimé	»
42-27-51. — Jeunesse, Sports (nouveau)	»	»	»	8,9	9,5	+ 7,3
42-27-60. — Communication (nouveau)	»	»	»	231,2	279,1	+ 20,7
42-27-70. — Réception documentation (nouveau)	»	»	»	0,42	0,44	+ 4,9
Total 42-27	436	459,7	+ 5	454,3	543,4	+ 19,6
42-28-10. — Echanges	144,8	157,9	+ 8,2	157,9	172,9	+ 9,6
42-28-20. — Aide au développement	24,02	24,3	+ 1,4	24,3	26,8	+ 10,3
42-28-30. — Enveloppe interministérielle de recherche	29,7	34,4	+ 12	34,4	34,9	+ 0,1
42-28-40. — Recherche archéologique (nouveau)	»	»	»	32,3	37,6	+ 16,4
Total 42-28	198,6	216,8	+ 9	249,1	272,4	+ 10,7
Total Titre IV	1.357,2	1.537	+ 13	1.486,4	1.752,8	+ 18,3